

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot****Berault des Essarts** (*Lézine-Scholastique*) - Tome I

Berault des Essarts (*Lézine-Scholastique*), fille de Jean B., et de Marie Arnoul, naquit en 1633 dans une maison louée à son père par un chanoine, près de l'édifice de Saint-Tugal. A seize ans elle déclara son intention d'entrer dans l'institut des sœurs de Saint-Joseph à la Flèche. Le chanoine Arnoul, son oncle, la soumit à cette singulière épreuve. Il voulut que de l'hôtel la jeune postulante, traversant toute la ville, se rendît à la communauté un cierge à la main. C'était pour la congrégation une précieuse recrue. Après avoir pris part à l'établissement de ses sœurs à Laval, 1650, puis à Nîmes, 1662, elle présida en 1671 à la fondation héroïque de Beaufort, dans une maison délabrée où les portes et les fenêtres manquaient. Tracassées par les autorités locales, atteintes par la maladie contagieuse, la peste, disait-on, qui régnait en ville, trois des sœurs moururent à la peine ; la supérieure resta seule debout pour soigner ses compagnes malades. Grâce à sa vertu et aux encouragements que lui apportèrent M^{lle} de Melun et l'évêque Arnault elle réussit contre toute espérance.

La congrégation de Saint-Joseph traversait une époque critique. Les statuts primitifs ne prescrivaient que des vœux simples ; Henri Arnault voulut brusquer une réforme et imposer les vœux solennels et la clôture. Ces ordonnances, appuyées d'un bref d'Alexandre VII (1666), avaient été acceptées à Laval, à Beaufort et dans les maisons plus récemment fondées. Mais la Flèche et Baugé tenaient pour l'ancienne règle. La division était si profonde qu'on craignit une rupture et la ruine, malheur qui fut conjuré par les soins de la sœur Berault. Sa rédaction des constitutions retouchées, qu'elle acheva en 1685, rallia le plus grand nombre des dissidentes. Sa nomination comme supérieure de la Flèche, où elle arriva le 23 avril 1693 avec quatre religieuses de Beaufort, rendit définitivement la paix à cette maison par le départ volontaire des dernières tenantes de la règle primitive. La mère Berault, maintenue trois fois de suite dans la charge de supérieure, malgré des infirmités qui à la fin l'empêchaient de marcher, « parce que, disait son évêque, on avait toujours besoin de sa tête », mourut subitement à l'âge de 69 ans, le 12 septembre 1702. Elle peut être regardée comme la seconde fondatrice de l'institut. Les *Constitutions* rédigées par elle furent imprimées à Autun, chez Bernard La Motte-Tort, 1686, en un petit volume in-24, qui comprend : les *Règles*, suivies de l'ordonnance d'Henri Arnault contresignée de son secrétaire Musard, le 19 mars 1685, 48 pages ; les *Constitutions* avec la forme des vœux, pages 48-233 ; la bulle d'Alexandre VII, en quatre feuillets non paginés. Le *Cérémonial* et le *Directoire*, rédigés en 1690, ne furent pas imprimés alors. La mère Berault avait aussi écrit une relation manuscrite de la fondation de Beaufort.

Titres de Madame de Vaubernier. — Reg. par. de la Trinité de Laval. — Arch. de la M., B. 2311 ; E. 363. — *Revue d'Anjou*, 1861/2, p. 527. — *Bulletin de la Comm. hist. de la M.*, t. V., p. 245. — Couanier de Launay, *Hist. des religieuses hosp. de Saint-Joseph*. — C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 318.